



CH LAVAU



Lavaur, le 27/09/2011

## COMMENT L'ORDRE INFIRMIER COMPTE RECUPERER LES COTISATIONS

**L'Ordre infirmier est dans le rouge vif financièrement !**

**Il doit récupérer 25000 cotisations avant mai 2012. Voici les grandes lignes de ce qui pourrait être son dernier plan de bataille. Un document interne précise certaines orientations (source Actusoins).**

L'Ordre infirmier compte actuellement environ 65 000 inscrits à jour de leur cotisation. Ils doivent être 90 000 avant mai 2012.

Pour l'Ordre Infirmier, c'est jouable, mais cela doit s'accompagner d'une stratégie efficace, mêlant communication et judiciarisation ! Chassez le naturel de l'Ordre, il revient au galop....

**Première cible de l'instance ordinale** : celles et ceux qui, par choix ou par obligation, se sont un jour inscrits au tableau.

Leurs coordonnées sont connues, et ces professionnels ne sont pas *a priori* de farouches opposants à l'Ordre prêts à s'engager dans un bras de fer judiciaire.

**Et pourtant, si vous êtes concernés, vous pouvez faire machine arrière et ne pas payer cette cotisation abusive.**

### **Résistons ensemble !**

Ce bras de fer, l'ONI s'y prépare toutefois. *"A ce jour, les relances ont privilégié une approche de communication à une approche contentieuse, bien que le droit y autorise l'Ordre. Cette deuxième approche, inévitable, sera cependant mise en œuvre ultérieurement."*

**Plus de 30% des infirmiers exerçant en libéral (IDEL)** n'ont pas effectué leur démarche d'inscription auprès de l'Ordre. Leur cotisation est pourtant primordiale pour l'ONI, qui dispose dans ce cas précis de leviers efficaces.

La menace de déconventionnement par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) reste en effet un moyen de contrainte particulièrement efficace.

L'Ordre le sait, et insiste : *"Une priorité est donc d'obtenir l'engagement (...) des CPAM que [la] règle conventionnelle soit strictement appliquée et qu'un tel contrôle soit généralisé."*

Autre problème pour l'Ordre : A l'exception du Syndicat National des Infirmières et infirmières Libéraux (Sniil), les syndicats de libéraux historiquement favorables à l'Ordre comme la FNI ou l'ONSIL font

désormais partie de ses pourfendeurs les plus zélés et appellent clairement leurs adhérents à la "désobéissance civile".

**"Axe prioritaire" offrant un "potentiel important", l'inscription des nouveaux diplômés** fera désormais l'objet de toutes les attentions de la part de l'ONI.

L'Ordre compte pour cela sur la mobilisation des nombreux élus ordinaires parmi les cadres formateurs en IFSI et sur la mise en place d'une "préinscription" des jeunes diplômés.

Les auteurs de ce recueil de proposition se félicitent également des initiatives de certains employeurs comme l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris, qui exigeraient désormais un numéro d'inscription à l'Ordre avant de procéder à toute embauche.

Si c'est le cas dans votre établissement, contactez le syndicat CGT. Nous sommes à votre disposition.

La réalité est pourtant bien différente : Si une note de service a bien été envoyée, de nombreuses directions des soins ferment les yeux sur l'absence d'inscription au tableau, se contentant de la demander "ultérieurement".

### **Salariés : une majorité de réfractaire : Comme nous au CH Lavour !!!!**

Sur environ 300 000 salariés, seuls 50 000 sont inscrits au tableau. Priorité de l'Ordre : obtenir la liste nominative des infirmiers de chaque établissement de soins, comme la loi de 2009 le prévoit.

A ce jour, une minorité d'établissement a répondu favorablement à cette demande, les menaces ordinaires étant souvent jugées fantaisistes.

L'Ordre utilisera désormais *"de manière plus systématique"* la voie du contentieux administratif pour obtenir ces informations.

**La judiciarisation systématique ou les menaces de déconventionnement** ne peuvent résumer indéfiniment les relations entre les infirmiers et un Ordre qui a désespérément besoin de trouver une visibilité et une justification à sa propre existence.

**Plus que jamais refusons l'Ordre Infirmier, même gratuit l'Ordre on en veut pas !  
REFUSONS DE PAYER POUR TRAVAILLER**



**CéGéTtez vous et mêlez vous de votre hosto !**

Permanence le mardi de 9 h à 16 h. tél. : 05 63 83 30 38 ou 3038 Mail : [cgt.chlavour@wanadoo.fr](mailto:cgt.chlavour@wanadoo.fr)

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)